



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Office des ponts et chaussées du canton de Berne, III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1375; Bévillard – Champoz

Commune: Valbirse (Bévillard)

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic comme précisé ci-après:

Tronçon: Bévillard, route de Champoz, depuis le débouché «rue des Aulnes» (débouché non compris) jusqu'à la sortie Nord de la localité (amont piscine).

Durée: Du mardi 14 juillet de 7h au mercredi 15 juillet 2020 à 7h.

Exceptions: Aucune.

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par Bévillard – Court – Moutier – (Petit-Champoz) – Champoz.

Accès au village de Champoz uniquement par Moutier (Petit-Champoz).

Restrictions: Le tronçon concerné sera interdit à tous les usagers de la route.

Motif: Travaux de revêtement bitumineux, pose de la couche de roulement.

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux

indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 6 juillet 2020

III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1362: Crémines – Seehof – front BE/JU

Commune: Seehof

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic comme précisé ci-après:

Tronçon: Corcelles – Seehof depuis la limite communale Corcelles – Seehof, jusqu'au bâtiment Bächle 32, 2747 Seehof. Accès jusqu'au pont «Bächle» possible dans les deux sens.

Durée: Du lundi 20 juillet 2020 à 7h au vendredi 24 juillet 2020 à 7h30.

Exceptions: Aucune.

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu dans les deux sens, par Moutier – Courrendlin – Vicques – Vermes – Envelier – Seehof.

Restrictions: Le tronçon concerné sera interdit, dans les deux sens, à tous les usagers de la route pour des raisons de sécurité.

Motif: Renouvellement de la chaussée, assainissement du pont «Bächle».

La pose de revêtements routiers et les travaux de béton armé étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables.

Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 3 juillet 2020

Service pour le Jura bernois



Champoz

Vacances d'été

Fermeture de l'administration communale en raison des vacances d'été

L'administration communale sera fermée du 16 juillet au 7 août 2020 inclus. En cas d'urgence, le maire est atteignable au 079 552 58 53.

Champoz, le 6 juillet 2020

Le Conseil communal



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Dubois Jean-Jacques, Feldeggstrasse 28, 3322 Schönbühl

Auteur du projet: Dubois Jean-Jacques, Feldeggstrasse 28, 3322 Schönbühl

Propriétaire foncier: Wisard-Dubois Sandra, Verger Dedos 25, 2747 Corcelles

Emplacement: parcelle N° 44, Verger Dedos 25, 2747 Corcelles

Projet: rénovation des façades ouest et nord (crépissage des murs, parties en bois remplacées), remplacement des volets, suppression de la galerie «balcon» et du bûcher

Zone d'affectation: village ancien

Recensement architectural: digne de conservation, Objet C / ensemble bâti A et B

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 7 août 2020, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous. Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Durant la fermeture du secrétariat communal du lundi 20 juillet 2020 au vendredi 7 août 2020 inclus, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au 079 372 11 73.

Corcelles, le 8 juillet 2020

Secrétariat communal

Vacances d'été

Le bureau du secrétariat communal de Corcelles sera fermé du lundi 20 juillet 2020 au vendredi 7 août 2020 inclus.

Réouverture dès le mardi 11 août 2020 de 10h à 11h.

En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public, veuillez prendre rendez-vous au numéro de téléphone suivant: 079 372 11 73.

Au nom de toute l'administration communale, nous vous souhaitons un bel été!

Corcelles, le 8 juillet 2020

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants: Madame Sarah et Monsieur Mathias Angst, Pâturage Derrière 55, 2747 Corcelles.

Auteur du projet: Kurt Hungerbühler AG, Haldenstrasse 1, 9215 Schönenberg.

Emplacement: parcelle N° 645, au lieu-dit: «Pâturage Derrière 55», commune de Corcelles.

Projet: construction d'une fosse à purin d'un volume de 832 m³ avec place de lavage.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 août 2020 inclusivement auprès de l'administration

communale de Corcelles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Horaire de la déchetterie de Crémines

Dès le 15 juillet 2020, l'horaire d'ouverture de la déchetterie de Crémines sera modifié afin de réduire les nuisances sonores.

Les citoyens de Corcelles peuvent déposer les huiles usagées à la déchetterie de Crémines. Tout autre dépôt est interdit et sera sanctionné par des amendes.

Nouvel horaire d'ouverture :

Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi de 16h à 19h

Samedi de 10h à 12h

D'avance, nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes ci-dessus.

Corcelles, le 8 juillet 2020

Conseil communal



Court

Fermeture de l'administration

L'administration municipale fermera ses portes le vendredi 17 juillet 2020 à midi et les rouvrira le lundi 10 août 2020 à 10h30. Durant cette période de fermeture, une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi, entre 10h30 et 11h30 heures, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Le Conseil municipal et le personnel souhaitent de sereines vacances d'été à toute la population.

Court, le 1^{er} juillet 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Syndicat de communes pour l'épuration des eaux usées du Centre de l'Orval (SECOR), 2738 Court.

Auteur du projet : BG Ingénieurs SA, Papiermühlstrasse 71, 3014 Berne.

Emplacement : parcelle N° 2240, au lieu-dit : « Ch. de la Nancoran 4 », commune de Court.

Projet : construction d'une canalisation de rejet avec deux nouvelles chambres, aménagement d'une place de dépôtage, pose d'une citerne de chlorure ferrique FeCl₃, adaptations techniques et aménagement d'une passerelle d'exploitation à l'intérieur des locaux.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP6.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 1^{er} juillet 2020

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Pauline et Olivier Leuenerger, chemin de la Versanne 2, 2738 Court, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Propriétaire : Olivier Leuenerger, chemin de la Versanne 2, 2738 Court.

Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Emplacement : parcelle N° 1043, au lieu-dit « chemin de la Versanne 2 », 2738 Court.

Patrimoine : bâtiment digne de conservation.

Projet : réalisation d'un sas d'entrée.

Chauffage : existant.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone d'affectation : H2a.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30, du lundi au vendredi.

Court, le 1^{er} juillet 2020

Municipalité de Court, administration municipale



Crémines

Prescriptions pour les piscines de jardins

Suite à la situation liée au Covid-19, bon nombre de piscines sont apparues dans les jardins privés.

Toutefois, la Commune mixte de Crémines rappelle à ses citoyens que les modèles de piscines chauffées dépassant 8m³, et non-chauffées dépassant 15m², sont soumis à l'obtention d'un permis de construire.

Dès lors, nous prions les citoyens ayant déjà installé une piscine de prendre contact avec le secrétariat communal (secretariat.communal@cremines.ch / contact@cremines.ch ou 032 499 95 42).

Nous conseillons vivement aux citoyens de prendre contact avec le secrétariat communal avant l'achat ou l'installation d'une piscine.

Le Conseil communal remercie la population de sa compréhension et de sa collaboration.

Crémines, le 8 juillet 2020

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérant : André Minder, Rue du Tilleul 7, 2743 Eschert.

Propriétaires : Anne Manière, 1338 Ballaigues et Myriam Buchs, 3210 Kerzers.

Auteur du projet : Schaller Olivier Sàrl, Rue Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier.

Emplacement : parcelle N° 519, Rue du Tilleul 7, 2743 Eschert.

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une installation de production de chaleur à pellets et une installation solaire thermique en toiture.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Zone : CA.

Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et dûment motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. En raison de la fermeture du bureau communal du 20.07 au 10.08.2020, prière de contacter le N° 077 495 06 45 pour des consultations entre le 20.07 et le 31.07.2020.

Eschert, le 29 juin 2020

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Bernard Sauvain, Sous-Raimeux 9, 2743 Eschert

Propriétaires : Bernard et Fabienne Sauvain, Sous-Raimeux 9, 2743 Eschert

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Rte de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 552, Sous-Raimeux 9, 2743 Eschert

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 7 août inclusivement auprès de l'administration communale d'Eschert durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et dûment motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En raison de la fermeture du bureau communal du 20.07 au 10.08.2020, prière de contacter le N° 077 495 06 45 pour des consultations entre le 20.07 et le 07.08.2020.

Eschert, le 2 juillet 2020

Administration communale Eschert

Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 20 juillet au 9 août 2020. Réouverture le lundi 10 août 2020 selon l'horaire habituel.

Le conseil communal et l'administration souhaitent d'ores et déjà un bel été à toutes et tous.

Dossiers en dépôt public durant les vacances d'été : pour la consultation des dossiers en dépôt public durant la fermeture de l'administration communale, merci de contacter le numéro suivant, pour prendre rendez-vous : 077 495 06 45.

Eschert, le 2 juillet 2020

Administration communale Eschert

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le jeudi 27 août 2020 à 20h à la maison communale d'Eschert

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2019 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes communaux 2019.
3. Prendre connaissance du décompte final des travaux sur le réseau d'eau propre pour le changement d'une trivanne sur la route cantonale et accepter le dépassement de crédit de CHF 10'171.35.

4. Discuter et accepter un crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour la réfection d'une conduite d'eau propre le long de la route cantonale entre les parcelles 558 et 218.

5. Discuter et approuver les modifications du Règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences (CRC) et de la protection civile (PCi) du Jura bernois.

6. Divers

Les comptes communaux et les comptes du Syndicat scolaire du Grand Val ainsi que le règlement mentionné au point 5 seront déposés au bureau communal où ils pourront être consultés durant 30 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

En raison de la fermeture du bureau communal durant l'été, prière de prendre rendez-vous au N° de téléphone 077 495 06 45 pour des consultations entre le 27 juillet et le 7 août 2020.

Un recours en matière communale peut être formé dans les 30 jours après l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Eschert, le 6 juillet 2020

Conseil communal

Grandval

Vacances d'été et fermeture de la déchetterie

En raison des vacances d'été, le secrétariat municipal sera fermé du 27 juillet au 14 août 2020.

Réouverture le mercredi 19 août selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence et pour la consultation des dossiers en dépôt public (fixation d'un rendez-vous), merci de contacter le maire, M. Laubscher au numéro suivant: 079 335 80 12.

Pour les cartes journalières, nous vous prions de les réserver sur le site internet www.grandval.ch, onglet « cartes journalières ». Les réservations ne seront traitées qu'au retour de la secrétaire.

Puis, la déchetterie sera fermée les jeudis 23, 30 juillet et 6 août 2020.

Le Conseil municipal vous souhaite d'ores et déjà de belles vacances d'été.

Grandval, le 8 juillet 2020

Le Conseil municipal

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Prélèvement officiel effectué par M. André Jordi

Date du prélèvement: 9 juin 2020

Provenance de l'eau: réseau de distribution, désinfectée par rayons UV

Nombre d'échantillons: trois prélèvements

Lieux de prélèvement: 3 endroits différents

Qualité bactériologique: irréprochable

Teneur en nitrate: 7,6 mg/l

Dureté en graduation française: 17,9 °f (eau mi-dure)

Selon les résultats d'analyse obtenus par le Laboratoire cantonal, les échantillons d'eau répondent aux dispositions légales.

Les détails de ces analyses peuvent être consultés au bureau communal pendant les heures d'ouverture du secrétariat

Grandval, le 8 juillet 2020

Le Conseil municipal

Patrouille scolaire

Pour la rentrée scolaire 2020-2021, nous sommes à la recherche de volontaires pour la patrouille scolaire.

En cas d'effectif insuffisant, nous serons contraints d'abandonner cette patrouille scolaire.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter M^{me} Esther Oester au 076 570 37 31 ou par mail à: esther.oester@grandval.ch.

D'avance, nous vous remercions de votre aide.

Grandval, le 8 juillet 2020

Le Conseil municipal

Loveresse

Informations du Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 20 juillet au 9 août 2020, réouverture selon les horaires habituels le lundi 10 août 2020.

Le conseil communal et le personnel administratif vous souhaitent d'ores et déjà un bel été.

Permis de construire

Les permis de construire suivants ont été octroyés par le conseil communal:

- à M. Mattia Gertsch pour la réfection et l'isolation du toit de l'habitation La Fenatte 14, parcelle N° 778 plus l'agrandissement de la terrasse existante;
- à Sepro Sàrl pour l'utilisation de la place existante pour l'exposition de véhicules neufs, au lieu-dit Clos là Outre 8 et 10, parcelle N° 755.

Loveresse, le 3 juillet 2020

Conseil communal

Moutier

Avis de construction

Requérant: Baumgartner Hans, rue des Prés 2, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, 2832 Rebeuvelier.

Emplacement: Parcelle N° 1691, rue des Prés 2.

Projet: Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau split.

Zone: H2.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 20 au 31 juillet 2020, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 8h à 11h - lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Moutier, le 1^{er} juillet 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Membrez Stéphane et Tania, Grand-Rue 62, 2746 Crémises.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier.

Emplacement: Parcelle N° 2195, rue Jolimont 22.

Projet: Isolation du bâtiment, ouverture porte-fenêtre façade Ouest, remplacement des fenêtres, démolition de la cheminée extérieure et du mur Nord de la terrasse couverte, aménagement des abords et construction d'un mur de soutènement au Sud et à l'Ouest.

Zone: H2.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 20 au 31 juillet 2020, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 8h à 11h - lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Moutier, le 1^{er} juillet 2020

Vacances d'été - fermeture des bureaux l'après-midi

Nous vous informons que les bureaux de l'administration communale à la Rue de l'Hôtel de Ville 1 et 2 seront fermés tous les après-midi du lundi 20 juillet 2020 au vendredi 7 août 2020.

Moutier, le 1^{er} juillet 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Horisberger Sébastien, rue de l'Est 16, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 687, rue de l'Est 16

Projet: Agrandissement de la place de parc existante

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 20 juillet au 7 août 2020, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 8h à 11h - lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Moutier, le 8 juillet 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Weber Werner et Marie-Claire, rue de Moron 8, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 1832, rue de Moron 8

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split

Zone: H2

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 20 juillet au 7 août 2020, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 8 h à 11 h – lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Moutier, le 8 juillet 2020

Services Techniques-Urbanisme

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours un poste de

Stagiaire en cours de formation HEG à 50%, à l'Agence AVS.

Détails du poste sur www.moutier.ch et renseignements auprès de M. Eric Faivre, préposé à l'Agence AVS, Tél. 032 493 11 39, courriel : info@avs.moutier.ch.

Les dossiers de candidatures, accompagnés des documents usuels, doivent être adressés **par courrier postal uniquement**, à M. Christian Vaquin, Chancelier municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Délai de réception: 31 juillet 2020.

Moutier, le 1^{er} juillet 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Stettler Christian, rue des Prés 22, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 1853, rue des Prés 22

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 20 juillet au 7 août 2020, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 8 h à 11 h – lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Moutier, le 8 juillet 2020

Services Techniques-Urbanisme

Ordonnance concernant les salles et équipements communaux – Modification

Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le Conseil municipal, lors sa séance du 23 juin 2020, a modifié l'ordonnance concernant les salles et équipements communaux.

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale, ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 2 juillet 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Madame Angélique et Monsieur Vincent Wolff, Rue de l'Est 37, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 3069, au lieu-dit: « Rue de l'Est 37 », commune de Moutier.

Projet: pose d'une pergola bioclimatique en façade Sud-Est sur la terrasse existante.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3.

Dérogation: art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Hôpital de Moutier SA, Rue Beausite 49, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Bureau d'architecture Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Emplacement: parcelle N° 1546, au lieu-dit: « Beau-site 45 », commune de Moutier.

Projet: construction d'un niveau supplémentaire sur la toiture du home « L'Oréade » visant à l'extension de la capacité d'accueil en mode stationnaire pour des patients et des résidents.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP 12.

Dérogation: art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Monsieur Laurent Schaffter, Rue de La Rosière 4, 2852 Courtételle.

Emplacement: parcelles N° 88, 89 et 149, au lieu-dit: « Rue Centrale 70 », commune de Moutier.

Projet: aménagement d'une terrasse à même le sol de 60 places assises sur toute la longueur du bâtiment au Sud du restaurant « La Maison des brochettes » délimitée par des bacs à fleurs.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: zone de la vieille ville et route communale.

Dérogation: art. 80 LR.

Recensement architectural: ensembles bâtis G et H.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Perrefitte

Assemblée bourgeoise

Commune bourgeoise Perrefitte

Assemblée ordinaire le jeudi 27 août 2020 à 20 h au restaurant de l'Etoile.

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2019.
3. Divers et imprévus (chemin du Coulou, assemblée Forum interjurassien des Bourgeoisies).

Perrefitte, le 1^{er} juillet 2020

Gérard Mérillat, secrétaire



Petit-Val

Informations du Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances d'été, l'administration sera fermée du 13 juillet au 9 août 2020, réouverture selon les horaires habituels le lundi 10 août 2020.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement sont priées de prendre rendez-vous avec le Maire au numéro 079 439 74 68.

Evaluation générale 2020 des immeubles non agricoles

Les propriétaires qui aimeraient des renseignements sur l'évaluation générale 2020 peuvent s'adresser à l'Intendance des impôts du canton de Berne, section Evaluation officielle, 031 633 66 44, durant la fermeture de l'administration communale.

Le Conseil communal et le personnel vous souhaitent une belle période estivale.

Souboz, le 8 juillet 2020

Conseil communal

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Emplacement: parcelle N° 134, au lieu-dit: « Moron 26a », Moron, commune de Petit-Val.

Projet: démontage du hangar Moron 26a et remise en surface verte du terrain.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelles N^{os} 15, 155, 356, 360, 361, 362, 363, 365, 366, 369, 450 et 451, aux lieux-dits: «La Forêt de Tchaïbez, Combioz, La Récoussé, La Côte de Montadiu, Pâturage de Montadiu, la Combe des Raverattes et Montaluet», Souboz, commune de Petit-Val.

Projet: mise au gabarit de routes et pistes forestières existantes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zones de protection: IVS BE 2005, 2026 et 2053.1, IONF 712005, murs de pierres sèches (art. 532 E7 RCC), prairies et pâturages humides (art. 532 E4 RCC), inventaire des objets naturels en forêt (art. 532 E11 RCC) et réserve naturelle communale (art. 533 RCC).

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Avis de construction

Requérant: De Giorgi Ophélie et Kaeser Alexandre, Le Benevis 13, 2732 Reconvilier.

Propriétaire: De Giorgi Ophélie et Kaeser Alexandre, Le Benevis 13, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: De Giorgi Ophélie et Kaeser Alexandre, Le Benevis 13, 2732 Reconvilier.

Emplacement: Parcelle N° 1116, Le Benevis 13.

Projet: Isolation et transformation des combles en une pièce habitable chauffée, ouverture d'une lucarne sur le pan Nord du toit.

Dimensions: Selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 30 juillet 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 1^{er} juillet 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Rapin Thierry, Les Charmilles 122, 1623 Semsales

Propriétaire: Rapin Laurence et Thierry, Les Charmilles 122, 1623 Semsales

Auteur du projet: Vertical Access Sàrl, Route de la Broye 61, 1623 Semsales

Emplacement: Parcelle N° 170, La Chaudrette 9

Projet: Changement d'affectation d'un atelier situé au rez-de-chaussée en un studio d'habitation

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 8 juillet 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants: Eichenberger Elisabeth et Daniel, Chemin des Bouleaux 6, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Eichenberger Elisabeth et Daniel, Chemin des Bouleaux 6, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Guggisberg Kurt AG, M. Michael Ott, Zentweg 46, 3072 Ostermundigen

Emplacement: Parcelle N° 1079, Chemin des Bouleaux 6

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination des citernes à mazout existantes

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 7 août 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 8 juillet 2020

Le secrétariat municipal

Fermeture estivale de l'agence AVS Reconvilier et environs

Nous vous informons qu'en raison des vacances d'été, l'Agence AVS de Reconvilier et environs sera fermée du lundi 13 juillet au vendredi 7 août 2020.

La préposée de l'Agence vous souhaite un bel été.

Reconvilier, le 6 juillet 2020

La préposée de l'Agence AVS

Crèche municipale

1 place d'éducatrice à la Crèche municipale

Entrée en fonction: Début septembre 2020

Durée de l'engagement: Indéterminée

Taux d'occupation: 60 %

Lieu d'activité: Crèche municipale «La Maison du contour» à Reconvilier

Renseignements: M^{me} Florence Zuber, directrice, au 032 481 10 23

Les offres de service accompagnées des documents usuels seront adressées au Conseil municipal, Route de Chindon 9, 2732 Reconvilier, jusqu'au 7 août 2020.

Reconvilier, le 6 juillet 2020

Le Conseil municipal

Crèche municipale

1 place d'employé(e) de ménage à la Crèche municipale

Entrée en fonction: A convenir, au plus tard début octobre

Durée de l'engagement: Indéterminée

Taux d'occupation: 25 %

Lieu d'activité: Crèche municipale «La Maison du contour» à Reconvilier

Information: Le poste est susceptible d'être repourvu à l'interne

Renseignements: M^{me} Florence Zuber, directrice, au 032 481 10 23

Les offres de service accompagnées des documents usuels seront adressées au Conseil municipal, Route de Chindon 9, 2732 Reconvilier, jusqu'au 7 août 2020.

Reconvilier, le 6 juillet 2020

Le Conseil municipal



Roches

Avis de construction

Requérante: BNJ FM SA, Route de Delémont 15, 2842 Rossemaison.

Auteur du projet: Swisscom Broadcast SA, Ostermundigenstrasse 99, 3050 Berne.

Emplacement: parcelle N° 439, au lieu-dit: «Le Trondai», commune de Roches.

Projet: installation système d'antennes pour la radio DAB+ sur le mât existant pour le compte de Swisscom Broadcast SA / ROCE.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelay, le 1^{er} juillet 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Déchetterie

La déchetterie est exclusivement réservée aux habitants de la commune de Roches.

Heures d'ouverture:

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h

et de 13 h 30 à 20 h

le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Il est interdit de déposer des déchets le dimanche et les jours fériés.

Nous vous prions de respecter les panneaux et consignes des différents bacs et containers de récupération. Il est interdit de déposer des déchets non-autorisés et de laisser des déchets et autres matériaux à même le sol. Le dépôt de déchets de chantier n'est pas autorisé (selon l'article 14 de la Loi sur les déchets, ceux-ci doivent être éliminés conformément aux prescriptions).

Les contrevenants seront amendés.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Roches, le 2 juillet 2020

Conseil communal

Vacances d'été

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale restera fermée du lundi 27 juillet 2020 au vendredi 14 août 2020. Réouverture selon l'horaire habituel le mercredi 19 août 2020.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demande de permis de construire) sont priées de contacter la secrétaire communale au 079 853 14 50 en vue de fixer un rendez-vous.

Le Conseil communal et le personnel administratif vous souhaitent un bel été!

Roches, le 2 juillet 2020

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Service hivernal

Suite à la démission de M. Frédéric Simonin, le Conseil municipal a procédé à un appel d'offre. Le mandat a été attribué à l'entreprise Top Elagage & Jardin Sàrl de Tramelan et ce dès la période hivernale 2020/2021.

Assemblée municipale du 29 juin 2020

En raison de la fermeture estivale, le procès-verbal sera déposé publiquement durant 20 jours à partir du 10 août 2020 conformément à l'article 62 du règlement d'organisation. Il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau municipal. Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal.

Bons de garde

Nous vous rappelons que la commune de Saicourt a adhéré au système de bons de garde à partir du 1^{er} août 2020. Dans ce système, les parents qui ont besoin d'une prise en charge subventionnée d'accueil extrafamilial reçoivent de leur commune de domicile un bon dont le montant varie en fonction

du revenu, de la fortune et de la taille du ménage. Les parents déposent une demande de bon de garde dans leur commune de domicile via l'application en ligne KiBon prévue à cet effet. Nous vous remercions attentifs au fait que les demandes qui seront déposées après le 20 juillet 2020 ne pourront pas être traitées avant le 16 août 2020.

Le Fuet, le 8 juillet 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérante : ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet

Emplacement : parcelles N^{os} 193, 199, 200, 215 et 249, au lieu-dit : «Les Prés de la Montagne», Saicourt, commune de Saicourt.

Projet : création d'une route forestière en groise destinée à l'exploitation sylvicole pour la préservation des sols et peuplements utilisés jusqu'ici pour le débardage du secteur avec place de rebroussement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelay.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelay, le 8 juillet 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Saules

Avis de construction

Requérant : Monsieur Stéphane Weber, Milieu du Village 4, 2732 Saules.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N^o 1, au lieu-dit : «Milieu du Village 9», commune de Saules.

Projet : pose de 20 panneaux solaires photovoltaïques sur le pan Sud du bâtiment principal et sur le pan Ouest de l'annexe, suppression d'un mur intérieur pour l'aménagement d'une remise dans l'ancienne écurie, aménagement d'une porte en façade Ouest dans les ouvertures existantes et pose d'un nouveau tableau électrique.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : centre ancien.

Recensement architectural : digne de protection, objet C, inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par contrat de classement du 11.02.2014 et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelay.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelay, le 8 juillet 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée du lundi 20 juillet 2020 au lundi 17 août 2020 y compris.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant cette période de fermeture (demandes de permis, PV d'évaluation d'immeubles par exemple) sont priées de contacter pour fixer un rendez-vous :

- durant la période du 20 juillet au 31 juillet 2020 : le maire, M. Michel Schaer, au 079 825 64 50
- durant la période du 3 au 14 août 2020 : le vice-maire, M. Willy Furer, au 032 481 34 61.

Saules, le 8 juillet 2020

Conseil communal



Sorvilier

Administration municipale

En raison des vacances d'été, le Bureau municipal sera fermé du lundi 13 juillet au vendredi 7 août 2020. En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public veuillez contacter le 077 211 85 83.

Réouverture le 10 août aux heures habituelles, soit le lundi de 16 h à 18 h 30.

Sorvilier, le 8 juillet 2020

Le Conseil municipal

Règlement sur les déchets et tarifs

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le nouveau règlement sur les déchets adopté le 9 juin 2020 par l'assemblée municipale ainsi que les tarifs entrent en vigueur au 1^{er} août 2020. Ils peuvent être consultés au secrétariat municipal durant les heures d'ouvertures.

Sorvilier, le 8 juillet 2020

Le Conseil municipal

Taille des haies

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord du chemin ou du trottoir. Les branches surplombant les chemins ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige ne doivent pas dépasser 1,20 m.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, une procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Sorvilier, le 8 juillet 2020

Le Conseil municipal



Tavannes

**** Modification de la demande de permis de construire publiée les 25 mars 2020 et 1^{er} avril 2020 ****

Requérante : Enerplastic Sàrl, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Auteurs du projet : Swiss Energy Technology Unit SA et Global Services B2B SA, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 1883, au lieu-dit : « La Combe », commune de Tavannes.

Projet : construction d'une halle industrielle en structure métallique ouverte sur 3 côtés et implantation d'une installation de pyrogazéification de valorisation de matière avec installation de filtration et cogénération permettant la production d'électricité, aménagement d'une citerne à gaz enterrée de 2,4 m³ et pose de bennes pour le stockage de la matière.

Modification : déplacement de la citerne à gaz enterrée à l'Ouest de la halle projetée.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A9 « Malvaux ».

Dérogation : art. 25 LCFo.

Conformément à la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), la construction de l'installation projetée est soumise à une étude d'impact sur l'environnement (EIE). Le rapport d'impact peut être consulté en même temps que le dossier du projet durant la période de mise à l'enquête.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre la modification, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} juillet 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Assemblée chrétienne de La Tanne, La Combe 10, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Bureau technique Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 1880, au lieu-dit : « La Combe », commune de Tavannes.

Projet : goudronnage de bandes de circulation sur la place de parc existante (pente et accès inchangés), réalisation de tranchées d'infiltration et plantation de 3 arbres et d'une haie vive le long de la route communale.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A « Malvaux ».

Dérogations : art. 25 LCFo, 80 LR, 416 al. 4 et A143 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} juillet 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Élection complémentaire au conseil communal

Les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le dimanche 27 septembre 2020, pour procéder par les urnes à l'élection suivante :

- 1. d'après le système majoritaire
- 1 membre du Conseil communal

Conformément à l'article 27 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune de Valbirse, toute liste doit être signée par au moins 10 électeurs et électrices du cercle électoral ; les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent.

Pour se distinguer des autres listes, elles doivent porter, en tête, une dénomination appropriée. La liste ne contiendra pas plus de noms de candidats qu'il n'y a de postes à pourvoir. Le cumul n'est pas admis.

Les listes de candidats doivent être déposées au secrétariat communal de la Commune mixte de Valbirse **jusqu'au vendredi 14 août 2020 à 17 h, dernier délai**, conformément à l'art. 27 chiffre 1 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune de Valbirse.

Si le nombre de candidat valablement présenté se trouve être égal au nombre de siège à pourvoir, le Conseil communal proclame élu tacitement le/la candidat(e).

Les premiers ou premières signataires de la liste ou, s'ils ou elles sont empêchés, les deuxièmes ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste (art. 30 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 18 octobre 2020 aux mêmes heures et dans le même local.

Expédition en commun du matériel de propagande des partis politiques

Les partis politiques désireux de prendre part à l'envoi en commun doivent s'annoncer au secrétariat communal jusqu'au 14 août 2020.

Conditions de participation :

- le matériel de propagande, après éventuel pliage à effectuer par les partis politiques, doit avoir le format A5 et le poids ne doit pas excéder 25 grammes par parti et par électeur ;
- les bulletins de vote non-officiels doivent être glissés dans les brochures de propagande, de manière à former un tout par parti. L'utilisation d'enveloppes d'un format supérieur à C5 n'est pas autorisée ;
- Le matériel de propagande devra être déposé par les partis concernés au plus tard **jusqu'au 25 août 2020 à 17 h à l'administration communale de Valbirse.**

Bévilard, le 30 juin 2020

Conseil communal de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Monsieur Oliveira da Silva André Filipe, La Ruai 16, 2735 Malleray

Auteur du projet : Monsieur Oliveira da Silva André Filipe, La Ruai 16, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 29, La Ruai 16, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Installation d'un four à pizza et canal de cheminée et mise en place d'un caniveau en façade Sud

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : HA, périmètre de protection de l'aspect local

Dépôt public : du 8 juillet au 7 août 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 3 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Madame et Monsieur Tajés Bugeiro Veronica et Peyre Clément, Dos la Velle 16, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : MRS Créhabitat SA, Commune 26, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1892, Rue des Tilleuls 3, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Construction d'une villa en béton et briques (sous-sol) et structure bois (rez et étage) avec réduit et places couvertes. Installation d'une pompe à chaleur extérieure à l'Est de la maison. Modifications : déplacement du réduit initialement prévu au Nord, à l'Ouest de la maison ; suppression du mur de soutènement au Sud et construction d'un vide-sanitaire et terrasse ; modification des aménagements des abords (remblayages) ; correction de la hauteur de la cheminée

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H1

Dépôt public : du 8 juillet au 7 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai. Celles-ci ne peuvent porter que sur les modifications apportées.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les oppositions déposées pour le premier dossier, restent valables.

Bévilard, le 3 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Madame et Monsieur Droz Laetitia et Aeberhard Jean-Pierre, Genevière 6, 2720 Tramelan

Auteur du projet : MRS Créhabitat SA, Commune 26, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1404, Rue Emile Villeneuve 21,

Bévilard, commune de Valbirse

Description du projet: Construction d'une villa en béton et briques (rez) et structure bois (étage) avec réduit, trois places de stationnement dont une place couverte. Installation d'une pompe à chaleur extérieure sur la toiture.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Dérogations: Loi sur les routes, art. 80 et art. 85. Règlement communal de construction de Bévilard, art. 24

Dépôt public: du 8 juillet au 7 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai. Celles-ci ne peuvent porter que sur les modifications apportées.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 3 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Horaire du bureau communal durant l'été

Durant la semaine du 20 au 24 juillet 2020, le bureau communal sera ouvert uniquement le matin, de 10h à 12h, ou sur rendez-vous. L'administration sera complètement fermée durant la semaine du 27 au 31 juillet. Du 3 au 7 août, le bureau sera ouvert le matin, de 10h à 12h, ou sur rendez-vous. Bel été à tous!

Bévilard, le 6 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Soutien via le Fonds du sport

Les autorités communales se réjouissent de la décision du Conseil du Jura bernois d'octroyer une subvention de Fr. 8'800.- à charge du Fonds du sport pour le terrain de beach-volley et la place de vélo trial réalisés à proximité de la piscine.

Bévilard, le 6 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Valbirse

Commune bourgeoise de Bévilard

Entrée en vigueur

Article 4 du Règlement d'organisation

La modification de l'article 4 (ont le droit de vote les personnes qui sont domiciliées à Valbirse) du Règlement d'organisation adoptée par l'assemblée de bourgeoisie du 13 décembre 2019 est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

Bévilard, le 3 juillet 2020

Le Conseil de bourgeoisie

Divers

Assemblée des délégués du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Moutier et environs (SEME)

La prochaine Assemblée des Délégués du SEME aura lieu le

Mardi 1^{er} septembre 2020, à 20h
à la halle de gymnastique de Perrefitte
(Gros Clos 4G)

Ordre du jour

1. Salutations, liste des présences et nomination d'un(e) scrutateur(trice)
2. Acceptation du procès-verbal N° XLIX-D du 5 décembre 2019
3. Communications
4. Acceptation du compte annuel 2019
5. Divers

A la fin de l'assemblée, un apéritif sera offert par la Commune de Perrefitte.

Moutier, le 1^{er} juillet 2020

SEME

i informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15h à 17h
Site internet: www.belprahon.ch

Calendrier des parutions 2020

| N° sem. | N° par. | Date | Jour de parution | 37 | 33 | 09.09.2020 | mercredi | 46 | 42 | 11.11.2020 | mercredi |
|---------|---------|------------|------------------|----|----|------------|----------|----|----|------------|----------|
| 29 | 28 | 15.07.2020 | mercredi | 38 | 34 | 16.09.2020 | mercredi | 47 | 43 | 18.11.2020 | mercredi |
| 30 | | 22.07.2020 | SUPPRIME | 39 | 35 | 23.09.2020 | mercredi | 48 | 44 | 25.11.2020 | mercredi |
| 31 | | 29.07.2020 | SUPPRIME | 40 | 36 | 30.09.2020 | mercredi | 49 | 45 | 02.12.2020 | mercredi |
| 32 | | 05.08.2020 | SUPPRIME | 41 | 37 | 07.10.2020 | mercredi | 50 | 46 | 09.12.2020 | mercredi |
| 33 | 29 | 12.08.2020 | mercredi | 42 | 38 | 14.10.2020 | mercredi | 51 | 47 | 16.12.2020 | mercredi |
| 34 | 30 | 19.08.2020 | mercredi | 43 | 39 | 21.10.2020 | mercredi | 52 | 48 | 23.12.2020 | mercredi |
| 35 | 31 | 26.08.2020 | mercredi | 44 | 40 | 28.10.2020 | mercredi | 53 | | 30.12.2020 | SUPPRIME |
| 36 | 32 | 02.09.2020 | mercredi | 45 | 41 | 04.11.2020 | mercredi | | | | |